

Les documents graphiques du règlement localisent par le symbole ci-dessous **des voies à conserver, créer ou modifier**.



La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle contient une telle voie.

Pour en savoir plus :

- Consulter le règlement de la zone urbaine générale, dans le tome 1 du règlement du [PLU de Paris](#), et en particulier l'article UG.3.2 (page 51 du fichier PDF).

Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Règlement »

- Consulter le plan détaillé du [PLU de Paris](#) qui localise ces voies.

Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Atlas général - Planches au 1/2000ème ».

Ce plan peut également être consulté via l'application de cartographie dynamique « [PARIS PLU](#) ».